

Québec, le 22 août 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Dépôt d'une pétition pour demander au gouvernement du Québec l'ajustement de tous les salaires des travailleurs québécois en fonction du pourcentage de l'augmentation du salaire minimum**

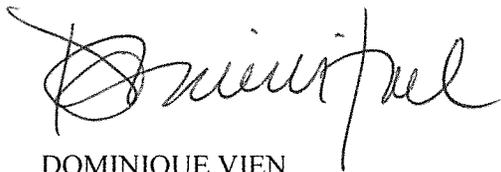
Monsieur le Leader parlementaire,

Le 29 mai 2017, la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques a déposé à l'Assemblée nationale une pétition signée par 82 citoyens. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Québec que le salaire de tous les travailleurs du Québec des secteurs privés, publics, gouvernementaux, syndiqués ou non, soit augmenté de façon égale ou supérieure au pourcentage de l'augmentation du salaire minimum, et ce, dès l'entrée en vigueur de cette hausse.

Le gouvernement du Québec est favorable à ce que les salariés les plus vulnérables de la société soient mieux rémunérés. En ce sens, il révisé annuellement le taux général du salaire minimum afin d'assurer un équilibre entre les effets de sa hausse sur le pouvoir d'achat des salariés, la compétitivité des entreprises, l'emploi, l'incitation au travail ainsi que la pauvreté et les faibles revenus. Le 1<sup>er</sup> mai 2017, le gouvernement a porté le taux général du salaire minimum à 11,25 \$ l'heure, soit une hausse de 0,50 \$ (4,65 %) au bénéfice de 350 600 salariés québécois.

Rappelons qu'au Québec, le salaire octroyé par les employeurs aux travailleurs est négocié soit de manière individuelle soit de manière collective dans les milieux syndiqués. Le gouvernement du Québec n'entend pas s'ingérer dans ces négociations privées en fixant l'augmentation des salaires de tous les travailleurs québécois en fonction d'un pourcentage similaire à celui du salaire minimum.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



DOMINIQUE VIEN